



Gwenan

LES RUCHERS SOLIDAIRES DE BRETAGNE

Votre entreprise s'engage

Vous souhaitez participer au projet des Ruchers Solidaires de Bretagne, nous vous en remercions. Voici les différentes formules de parrainage pour les entreprises* et modalités d'engagements

1 ruche
990 € H.T/an

100 pots de 125 g
de miel de votre ruche
au nom de votre entreprise **

1/2 journée d'animation
sur votre rucher
pour 20 personnes

Le nom de votre entreprise
sur votre ruche

1 certificat
de parrainage

1/2 ruche
500 € H.T/an

50 pots de 125 g
de miel de votre ruche
au nom de votre entreprise **

Le nom de votre entreprise
sur votre ruche

1 certificat
de parrainage

Le parrainage est validé à réception du formulaire d'engagement signé, accompagné du règlement par chèque du montant de la formule choisie (sous réserve du paiement effectif de la somme). Le règlement se fera en une seule fois à l'ordre de Gwenan - Avant-Premières et adressé à Gwenan - Avant-Premières - Novapôle - 2 rue de la Croix Lormel - 22190 Plérin.

Une convention de parrainage sera signée entre l'entreprise et Gwenan.

Le parrainage débute au 1er janvier et fini au 31 décembre de l'année en cours et n'est pas tacitement reconductible pour l'année suivante.

Vos pots de miel seront disponibles selon la saisonnalité des récoltes dont nous vous tiendrons informés.

*Une formule de parrainage spécifique aux particuliers est disponible sur demande.

** marquage en 1 couleur noire.



Gwenan

LES RUCHERS SOLIDAIRES DE BRETAGNE

Novapôle - 2, rue de la Croix Lormel - 22190 Plérin
infos@gwenan.bzh - www.gwenan.bzh - 02 96 52 19 69



Engagement de parrainage

Rucher de la réserve naturelle Paule Lopicque
22620 Ploubazlanec

Apiculteur : Didier Ducauroy - 22200 Guingamp - N° API 22002661

Nom de l'Entreprise et nom du dirigeant

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Email

Je ne souhaite pas être informé de l'actualité de ma ruche et de Gwenan

Je choisis mon parrainage

990€ H.T/an 500€ H.T/an

Date / Signature / Cachet de l'entreprise

Le parrainage est validé à réception du formulaire d'engagement signé, accompagné du règlement par chèque du montant de la formule choisie (sous réserve du paiement effectif de la somme). Le règlement se fera en une seule fois à l'ordre de Gwenan - Avant-Premières et adressé à Gwenan - Avant-Premières - Novapôle - 2 rue de la Croix Lormel - 22190 Plérin.

Une convention de parrainage sera signée entre l'entreprise et Gwenan.

Le parrainage débute au 1er janvier et fini au 31 décembre de l'année en cours et n'est pas tacitement reconductible pour l'année suivante.

Vos pots de miel seront disponibles selon la saisonnalité des récoltes dont nous vous tiendrons informés.

*Une formule de parrainage spécifique aux particuliers est disponible sur demande.

** marquage en 1 couleur noire.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Gwenan - Avant-Premières - 2 rue de la Croix Lormel - 22190 Plérin



gwenan
LES RUCHERS SOLIDAIRES DE BRETAGNE

Novapôle - 2, rue de la Croix Lormel - 22190 Plérin
infos@gwenan.bzh - www.gwenan.bzh - 02 96 52 19 69